



Après le dépôt d'une plainte au poste de police

Par **DOUDOU**, le **12/03/2010** à **21:44**

Bonjour,

j'ai déposé plainte le 21 août 2009 contre X et une personne dont je connaissait le nom et prénom pour VIOLENCES VOLONTAIRES AGGRAVEES, MENACES DE MORT, DEGRADATIONS VOLONTAIRES DE BIENS PRIVES.

il y a eut la confrontation et depuis mon agresseur ce vent par mail et téléphone de ce qu'il m'a fait et que la justice ne fera rien.

a t il raison?

Par **frog**, le **12/03/2010** à **22:53**

Impossible à prédire sans connaître les détails de l'affaire et les antécédents du mis en cause.

Par **DOUDOU**, le **13/03/2010** à **13:38**

il a un casier judiciaire. lors de la confrontation il a nié les faits. ma fiancée était là et s'est donc portée témoin, c'est sa soeur, il a organisé mon agression pour cette raison car je veux épouser sa soeur qui est d'origine marocaine et moi je suis français.